

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION*

* Conformément à l'Article 325-5-1 (Arrêté du 12 avril 2013, Annexe III) du Règlement Général de l'AMF et à l'Article L.520- du Code des Assurances

\$TITRE_CONTACT\$, \$PRENOM_CONTACT\$,
\$NOM_CONTACT\$,
\$ADRESSE_CONTACT\$,
\$CP_VILLE_CONTACT\$,

\$VILLE_CONTACT\$, le \$DATE_JOUR\$,

\$TITRE_CONTACT\$,

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc prendre connaissance des éléments suivants.

Votre conseiller, titulaire du Master 2 Ingénierie du Patrimoine de l'Université de Toulouse I, a fondé en octobre 2007 2B PATRIMOINE, SARL au capital de 3.000 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 528 857 543 ; il est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 10059366. Le Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l'ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73. Site internet : www.orias.fr pour les activités réglementées suivantes :

- **Activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF)** : Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré auprès de l'Association nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association (CIF) dont il est adhérent la ANACOFI CIF 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

- **Intermédiation en assurance (IAS)** :

- o Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » pouvant notamment présenter des opérations d'assurance ou de capitalisation n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

- **Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)** Catégories d'intermédiaire : Courtier en OBSP

Méiateur IOBSP : Médiation de la consommation

ANM Conso – 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS www.anm-conso.com/anacofi-immo

2B PATRIMOINE 12 Rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt SARL au Capital de 3000 € RCS Nanterre n° 528 857 543
Téléphone 06 82 30 58 05 Adresse mail : christophe.decaix@2bpatrimoine.com N°TVA Intracommunautaire: FR 95 528857543 - Code NAF : 6622Z

Immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 10059366 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier ; de Courtier d'assurance (IAS) et de Courtier en Opérations de Banque et de Services de Paiement. Adhérent de l'association ANACOFI CIF 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E008582. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte Professionnelle Transactions Immobilières 10923011 délivrée par la Préfecture de Boulogne-Billancourt. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de CGPA 125 Rue de la Faisanderie CS 31666 75773 Paris Cedex 16 numéro de police RCPIP0180 et GFIP0180-

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 61, rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09. Site internet : www.acp.banque-france.fr

Par ailleurs, votre conseiller est également intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (ITI) et détient une carte professionnelle 10923011 délivrée par la Préfecture de Boulogne-Billancourt. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Méiateur Immobilier : Médiation de la consommation

ANM Conso – 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS www.anm-conso.com/anacofi-immo

Votre conseiller dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisante souscrite auprès CGPA 125 Rue de la Faisanderie CS 31666 75773 Paris Cedex 16 numéro de police RCIPO180 et GFIP0180 pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

Activités	CIF – Démarchage bancaire et financier – CJA	IAS	IOBSP	ITI
Responsabilité Civile professionnelle	1 524 300 €	2 540 500 €	1 524 300 €	1 524 300 €
Montant des garanties par sinistre et par année d'assurance				
Garantie financière par année d'assurance	-	116 863 €	-	30 486 €

RELATIONS COMMERCIALES : La société entretient une relation de nature commerciale significative avec les établissements suivants :

Nom	Activité	Type d'accord	Rémunération
AGEAS	Entreprise d'assurance	Intermédiation	Commissions
GENERALI	Entreprise d'assurance	Intermédiation	Commissions
MMA	Entreprise d'assurance	Intermédiation	Commissions
SPIRICA	Entreprise d'assurance	Intermédiation	Commissions
CARDIFF	Entreprise d'assurance	Intermédiation	Commissions
INTENCIAL	Entreprise d'assurance	Intermédiation	Commissions
MONTBLEU FINANCE	Entreprise d'investissement	Intermédiation	Commissions
VATEL CAPITAL	Entreprise d'investissement	Intermédiation	Commissions
CALAO FINANCE	Entreprise d'investissement	Intermédiation	Commissions

ALTAREA COGEDIM	Promoteur	Intermédiation	Commissions
VINCI	Promoteur	Intermédiation	Commissions
NEXITY	Promoteur	Intermédiation	Commissions
GREEN CITY	Promoteur	Intermédiation	Commissions
CREDIT FONCIER	Courtier IOBSP	Intermédiation	Commissions

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant

Cette liste est exhaustive à ce jour mais est susceptible d'évoluer dans le temps, le nos des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent être communiqués sur simple demande.

RÉMUNERATION :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, ce à quoi s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1.20 % de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, sur simple demande, avec le concours de votre conseiller qui s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations, une communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire, une fois connus les supports que vous choisirez.

Le client est informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé. Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 176 € HT, soit 211.20 € TTC.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Toute réclamation doit être adressée à votre conseiller Monsieur Christophe DECAIX par lettre recommandée avec accusé de réception au cabinet 2B PATRIMOINE 12 Rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt
Téléphone 06 82 30 58 05 ou par mail à l'adresse suivante : christophe.decaix@2bpatrimoine.com.

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant :

- Médiateur de l'Association de ANACOFI CIF - 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche - Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 Paris cedex 02
<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?>
- Médiateur de l'Association ANACOFI Assurance : la Médiation de l'assurance TSA 50110/75441 Paris cedex 09
<http://www.mediation-assurance.org>
- Médiateur des produits immobiliers et bancaires :

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Je, soussigné \$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$, reconnais avoir pris connaissance du présent document (en deux exemplaires).

Fait à \$VILLE_CONTACT\$

, le \$DATE_JOUR\$

\$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$

Signature :